

Informations de la CFMP

96^e séance plénière du 25 novembre 2014

➤ **Elections**

Matthias Hauser est élu membre du bureau de la CFMP. Daniela Näf Bürgi présidera le groupe de travail des diplômés de langues internationaux.

➤ **Procédures de reconnaissances régies par le PEC MP 2012 – Etat des travaux**

La répartition des tâches entre les cantons et la Confédération, ou la CFMP, dans le cadre des procédures de reconnaissance n'est pas encore clarifiée de manière définitive. Sur mandat du président, le secrétariat de la CFMP a élaboré un guide à l'intention du SEFRI. Ce document est actuellement examiné par le SEFRI en vue d'éventuelles clarifications, de compléments ou d'adaptations. Il est prévu de le soumettre mi-décembre 2014 à une brève procédure de consultation auprès de la CFMP et de la CSFP, soit au comité de cette dernière d'abord puis à la séance plénière. Ainsi, la formation des experts scolaires pourra se faire au premier trimestre 2015 sur la base des documents définitifs adoptés par la Confédération et les cantons. Les responsables des offices dans les cantons sont informés en conséquence par le SEFRI/CFMP et/ou la CSFP.

➤ **Informations d'ordre général relatives à l'abrogation de réserves**

La CFMP décide d'informer les cantons que, dans le cadre de la nouvelle reconnaissance des filières de formation sous le régime de l'ordonnance sur la maturité professionnelle de 2009 et du PEC MP 2012, les réserves encore en suspens doivent être examinées. Le fait de ne pas clarifier ces réserves dans le cadre de la nouvelle reconnaissance des filières de formation pourrait compromettre la reconnaissance.

➤ **Exigences minimales relatives aux qualifications du corps enseignant pour les branches de la maturité professionnelle**

Katrin Frei du SEFRI présente la version provisoire du document «Exigences minimales relatives aux qualifications du corps enseignant pour les branches de la maturité professionnelle». La CFMP discute du contenu du document et émet plusieurs prises de position. Marc Kummer propose de soumettre le document également à la CSFP afin d'obtenir leur avis. Le SEFRI décidera ensuite de la forme et des contenus du document en vue de sa publication.

➤ **Adaptation de l'annexe aide-mémoire IV**

Daniela Näf Bürgi informe qu'une nouvelle échelle est valable à partir de janvier 2015 pour l'obtention des certificats de langue Cambridge. 160 points sont dorénavant nécessaires pour obtenir le diplôme First. La CFMP décide d'adapter l'aide-mémoire IV en conséquence. Une conversion selon la nouvelle échelle sera effectuée pour les examens passés à partir de janvier 2015 en vue de l'obtention du diplôme First.

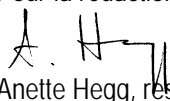
➤ **Examens fédéraux de maturité professionnelle**

Marc Blatter, directeur des examens, présente une statistique de la session d'examen 2014. 74 candidats ont été admis à la session d'examen, 67 candidats se sont présentés à l'examen, 29 ont été reçus, 26 certificats ont été décernés et 38 candidats ont échoué à l'examen.

➤ **Procédures de reconnaissance**

Les membres de la CFMP discutent de trois procédures de reconnaissance en première lecture ainsi que de deux abrogations de réserves.

Pour la rédaction:



Anette Hegg, responsable du secrétariat de la CFMP